

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

 @parcoursupinfo

C'est :

- ✓ Une **procédure dématérialisée** qui permet aux lycéens de candidater dans la quasi-totalité des formations de l'enseignement supérieur,
- ✓ Un **dossier unique** quel que soit le nombre de formations demandées,
- ✓ Un **calendrier unique** pour **tous** les candidats et toutes les formations,
- ✓ Des **informations complètes et fiables** sur toutes les formations de l'enseignement supérieur,
- ✓ Le **libre choix** du candidat d'accepter ou non les propositions d'admission qu'il reçoit.

Ce n'est pas :

- ✗ **Une plate-forme qui sélectionne les candidats,**
→ Chaque formation réunit une commission d'examen des vœux (CEV) qui étudie et classe les dossiers des candidats potentiellement admis ou les refuse.
- ✗ **Un candidat seul devant son ordinateur,**
→ De nombreuses ressources sont à disposition des candidats et des enseignants qui les accompagnent

+ N° VERT 0 800 400 070

+ Messagerie contact intégrée au dossier

Novembre au 17 décembre 2024 :

Le site est ouvert : calendrier 2025 en téléchargement, les formations 2024, FAQ et tutos, menus « *découvrir Parcoursup* » « *construire son projet d'orientation* », « *préparer sa vie étudiante* »...

Décembre :

Je complète la « **Fiche de dialogue** » pour le conseil de classe qui me donne un avis sur mon ou mes projets de formation.

18 décembre 2024 :

Ouverture de Parcoursup 2025 : **je consulte les formations ouvertes à la rentrée 2025.**

Possibilité de mettre en favoris les formations consultées, d'activer un rappel des Journées Portes Ouvertes, d'utiliser un comparateur de formations (public, privé, frais de scolarité, internat...).

Consulter les Fiches formations sur Parcoursup (même format pour toutes les formations) :

- ✓ **Connaître la formation** (temps plein, alternance, contenus, places, responsables de formation, correspondant handicap, Journées Portes-Ouvertes...),
- ✓ Accéder aux **chiffres-clés** de la session précédente (nb. de candidats classés, rang du dernier appelé...),
- ✓ **Critères d'examen des vœux** - rapport public (quels éléments du dossier ont le plus de poids, lettre de motivation ou pas, conseils de la formation pour candidater, profils attendus...),
- ✓ **Poursuivre ses études et débouchés,**
- ✓ **Frais de scolarité.**

Dès maintenant :

Ne pas attendre pour s'informer, échanger, envisager... utiliser toutes les ressources, humaines et matérielles à disposition pour réfléchir à son projet, que l'on ait mille idées ou l'impression de n'en avoir aucune.
Il y a des solutions pour tous !

Jusqu'au 13 mars : *Portes Ouvertes, semaines de l'orientation dans les lycées, forums, visites, immersions dans les formations...*

Jusqu'à la fin de la procédure :

Poursuivre les échanges avec le professeur principal / équipe, le psychologue chargé d'orientation du lycée, les enseignants du sup., les professionnels rencontrés...

- Plate-Forme **AVENIR|S** onisep,
- Sessions de *Tchats* et *Lives*, des *vidéos tutos* mises à jour tout au long de la procédure, *infographies*,
- Accompagnement des équipes avec des outils mis à leur disposition pour guider les élèves,
- Accompagnement des parents par les établissements, les CIO,
- Des questionnaires d'auto - positionnement pour les élèves (*ONISEP*),
- Réseaux sociaux **OFFICIELS** (*X, Facebook, Instagram*),
- De nombreuses initiatives locales...

15 janvier 2025 : Ouverture des inscriptions !

- **Créer son dossier** via un mail reçu de Parcoursup avant le 15 janvier : *adresse mail donnée par l'élève à son établissement (différente de celle du bureau numérique et régulièrement utilisée),*
- Un certain nombre d'éléments sont déjà présents,
- Les parents (ou RL) peuvent saisir une adresse mail et un n° de portable (**messages, alertes, rappels d'échéance**),
- 10 vœux max. avec des sous-vœux possibles en fonction des formations (un compteur m'aide à savoir où j'en suis),
- 10 vœux supplémentaires possibles en apprentissage.

13 mars : Date **limite impérative** pour saisir des vœux dans le dossier.

Il n'y a pas de date limite pour faire des vœux en apprentissage.

Vous formulez librement vos vœux sans les classer – Les formations n'ont pas connaissance de vos autres vœux !

Conseils :

- **Ne pas se censurer** : faire tous les vœux souhaités,
- **Ne pas faire un vœu unique**,
- **Ne pas faire un vœu pour faire plaisir** « à Tatie »...

2 avril :

Date **LIMITE** pour **compléter** son dossier et **confirmer ses vœux.**

Tout vœu non confirmé n'est pas pris en compte !

Un vœu confirmé ne peut plus être supprimé (il compte dans les 10).

Les éléments du dossier :

- **Informations administratives et résultats scolaires** transmis par les établissements d'origine (à vérifier et à corriger auprès de l'établissement si besoin),
- **Lettre de motivation si elle est demandée** par la formation,
- Rubrique « **Activités et centres d'intérêts** » (éléments non scolaires),
- **Fiche Avenir** complétée par le lycée (appréciations des professeurs, avis du chef d'établissement / projet de formation),
- **Éléments complémentaires** demandés par certaines formations (Ecole d'Art par ex.) **s'ils sont clairement mentionnés** sur la Fiche formation,
- La rubrique **Préférence** (non transmise aux formations) pourra être utilisée par la **CAES** (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur).

Du 3 avril à fin mai :

- **Certains élèves** vont passer des **épreuves de sélection** (écoles de commerce, d'ingénieur, oraux pour certains BUT...),
- Les formations réunissent les **commissions d'examen des vœux** qui **examinent les dossiers** et envoient leurs réponses dans Parcoursup.

Conseil :

ANTICIPER la phase d'admission en **faisant le point sur sa liste de vœux** car les **délais** de réponse **sont courts** (72/48h puis 24h).

Un **site d'entraînement** permet de s'entraîner à répondre pour comprendre comment fonctionne cette phase.

A partir du lundi 2 juin : je reçois les résultats (phase d'admission).

Les réponses peuvent être :

- Proposition d'Admission,
- OUI-SI,
- En Liste d'Attente,
- Refusé.

Les résultats sont
suspendus pendant les
épreuves du baccalauréat.

Règles de réponse :

- Si je reçois **plusieurs propositions d'admission** je ne peux en **accepter qu'une seule** (celles que je refuse sont distribuées la nuit suivante aux candidats en liste d'attente).
- Répondre aux propositions d'admission en **RESPECTANT LES DELAIS de réponse.**
- Les **dates limites** de réponse sont **AFFICHEES EN FACE DE CHAQUE PROPOSITION D'ADMISSION.**
- Jusqu'à **5 alertes** possibles (messagerie Parcoursup + mails, et sms aux candidats et parents).

Entre le 6 et le 10 juin, je classe mes vœux en attente.

Rester actif sur son dossier

- **Se connecter une seule fois par jour** est suffisant (une seule mise à jour quotidienne).
- **Eviter les réponses impulsives** (délais à respecter mais on peut prendre un peu de temps pour évaluer une situation).
- Consulter **les tutos et vidéos** pour comprendre : le fonctionnement des listes d'attente, les places à l'internat, les prochaines étapes importantes...

Situations particulières : *handicap, état de santé, sportifs de haut-niveau, chargés de famille :*

- Il est possible de saisir **dès le 2 juin** la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** pour être accompagné.
- *Handicap , maladie grave* : une **fiche de liaison** est disponible dans le dossier – elle peut être **transmise** à la formation dès que le candidat a **accepté définitivement** une proposition d'admission.

11 juin : début de la phase complémentaire :

Possibilité de formuler **10 nouveaux vœux** dans des formations qui ont encore des places disponibles, et dans lesquelles je n'ai pas déjà postulé.

1^{er} juillet :

Les candidats qui ont été refusés partout peuvent saisir la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** : (attention : il ne faut pas avoir refusé de proposition d'admission).

Conseil :

- Avoir complété la rubrique « **Préférences** ».
- La CAES ne « réexamine » pas le dossier du candidat pour réviser le refus d'une formation **mais propose** une ou des places dans des **formations** proches ou aux débouchés / poursuites d'études **similaires**.

Dès les résultats du baccalauréat (jusqu'au 9 juillet) :

Les candidats qui ont accepté définitivement une formation doivent **s'inscrire** dans cette formation (**démarche indépendante de Parcoursup**).

Attention aux dates d'inscription propres à chaque formation.

10 juillet : fin de la phase principale

- Les candidats qui ont accepté une formation mais gardé des vœux en attente **doivent** également s'y inscrire pour s'assurer d'une place à la rentrée.

Leurs vœux en attente seront « archivés » : ils ne seront appelés que si des candidats inscrits se désistent au cours de l'été.

- Les candidats sans formation : la CAES et la phase complémentaire se poursuivent jusqu'au 11 septembre.
- Les candidats qui ont accepté une formation en apprentissage mais qui n'ont pas encore trouvé d'employeur ont jusqu'à trois mois après la date de rentrée pour signer un contrat.

11 septembre 2025 : fin de la phase complémentaire et de la Procédure Parcoursup

Des services pour vous aider et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
(en complément du numéro vert accessible depuis l'Outre-mer et l'étranger, il existe des numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur le site parcoursup.gouv.fr)
 - **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
 - **Les réseaux sociaux (Instagram, X, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils
 - **Des tutos vidéos, des quiz et une FAQ très riche**
 - **Un site d'entraînement** pour vous préparer à la phase d'admission
-

Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : vous pouvez faire une **demande de bourse et/ou de logement** en créant votre **dossier social étudiant (DSE)** via le portail messervices.etudiant.gouv.fr .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : Parcoursup propose une **aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers** qui étudieront dans un établissement situé **en dehors de leur académie de résidence**.

Logement en résidence universitaire : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

Les prochains :

Jeudi 19 décembre 18h

Samedi 25 janvier 11h,

Vendredi 7 février 17h,

Samedi 15 mars à 14h

Mardi 1 Avril à 18h

Lundi 2 juin à 18h

Vendredi 13 juin à 18h

Live parents
parcoursup n°1

"Ce qu'il faut savoir quand on est parent"

Vendredi
22 novembre
 **18h00**

[Lien de la visio](#)



WEBINAIRES DÉCOUVRIR LE SUP

Inscrivez-vous nombreux pour participer à nos présentations de formations interactives !

Parents

De novembre 2024 à mars 2025 en distanciel.

Inscription
Scannez le
QR-code !

Lycéens

Service Transition Lycée-Université
Tél : 03 26 91 81 67
Mail : lycee-universite@univ-reims.fr

Équipes
pédagogiques



univ-reims.fr/webinaires-lycee-universite

